LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

DEMANDE DE CITOYENNETÉ CANADIENNE EN VERTU DU PARAGRAPHE 5(1) ADULTES (18 ANS ET PLUS)

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez soumettre avec votre demande.
Consultez le guide d'instructions pour vérifier si vous devez fournir certains formulaires et documents indiqués dans la présente de contrôle, ou la totalité de ceux-ci.
S'il manque des documents mentionnés dans cette liste, le traitement de votre demande pourrait être retardé ou la demande pourrait vous être retournée.
Si vous envoyez plus d'une demande (c'est-à-dire pour des membres de la famille), chaque demande nécessite une liste de contrôle des documents. Si l'une des demandes est incomplète, toutes les demandes seront renvoyées.
Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez ☑ chaque élément.

J'ai inclus les documents suivants :

☐ **Demande de citoyenneté canadienne – Adultes (âgés de 18 ans et plus) appliquant en vertu du paragraphe 5(1) (CIT 0002).**
- Rempli et validé pour générer une page de code à barres
- Imprimé et signé avec une signature manuscrite
- Placez la page de codes à barres sur le dessus de votre demande (si vous avez plus d'une demande, placez une page de codes à barres distincte sur chacune d'elles.

☐ **La Calculatrice de la période de présence effective en ligne OU formulaire Comment calculer la période de présence effective (CIT 0407).**
- Assurez-vous que la date de la demande utilisée dans la calculatrice et la date de signature sur le formulaire de demande sont les mêmes

☐ **Photocopies en couleur de toutes les pages du passeport(s) ou titre(s) de voyage couvrant la période d'admissibilité de cinq (5) ans, incluant les renseignements biographiques qui incluent : nom, photo, date et lieu de naissance, le numéro du passeport/titre de voyage, les dates de délivrance et d'expiration.**
- Si la période de validité de votre passeport a été prolongée, veuillez fournir une photocopie de la ou des pages contenant le ou les timbres de prolongation
- Si vous n'avez pas de document de voyage ou de passeport, fournissez une explication à la question 14 du formulaire de demande

☐ **Photocopie de la preuve qui démontre que vous possédez une connaissance suffisante de l'anglais ou de français (si vous êtes âgé de 18 à 54 ans).**
- Pour le type de preuves que vous pouvez fournir, consultez la section « Étape 3 – Rassemblez vos documents » dans la guide d'instructions

☐ **Photocopie de deux (2) documents d'identification personnelle.**
- Les documents doivent contenir votre nom, votre photo et votre date de naissance
- Si vos pièces d'identité contiennent de l'information au recto et au verso, veuillez fournir une photocopie des deux côtés
- Une copie de la page biographique de votre passeport / document de voyage dont une (1) de vos pièces d'identité personnelle

☐ **Deux (2) photos pour la citoyenneté identiques.**
- Doivent répondre aux exigences du Demande de citoyenneté – Spécifications de la photographie

☐ **Reçu pour les frais.**
- Payer les frais en ligne et veuillez inclure la copie du reçu de paiement indiquant la somme payée
- Consultez la section « Étape 5 – Payer les frais » dans la guide d'instructions

☐ **Cette liste de contrôle des documents.**

Si ce qui suit s'applique à vous, soumettez les documents précisés :

☐ **Original du formulaire Recours aux services d'un représentant (IMM 5476).**
- Remplissez ce formulaire uniquement si vous utilisez les services d'un représentant, ou si vous nommez ou annulez un représentant

☐ **Originaux des certificats de police ou des attestations d'absence de casier judiciaire.**
- Un certificat de police doit être fourni pour chaque pays où vous avez été présent, depuis l'âge de 18 ans, pendant au moins 183 jours consécutifs au cours des quatre (4) années ayant précédé immédiatement la date de votre demande
- Si vous ne pouvez pas obtenir un certificat de police, donnez une explication dans l'espace prévu à cet effet à la question 10 b) du formulaire de demande
- Consultez la page Comment obtenir un certificat de police pour obtenir de l'information précise et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police selon le pays

☐ **Photocopie couleur de la preuve de votre inscription en vertu de la loi indienne.**
- Veuillez fournir une copie couleur claire et lisible de **l'un** de ces documents :
  - Certificat de statut d'Indien (CSI)
  - Certificat sécurisé de statut d'Indien (CSSI)
  - Document de confirmation temporaire de l'inscription (DCTI)

☐ **Photocopie des documents de changement de nom légal.**
- Consultez l'Annexe A – Changement de nom du guide d'instructions

☐ **Demande de correction d'une date de naissance sur un document de résident permanent ou un certificat de citoyenneté (IRM 0003).**
- Consultez l'Annexe B – Correction de la date de naissance du guide d'instructions

☐ **Formulaire de demande de changement de sexe ou genre (IRM 0002).**
- Consultez l'Annexe C – Changement de désignation de genre du guide d'instructions

☐ **Formulaire Résidence à l'extérieur du Canada (CIT 0177).**
- Dûment rempli, signé et daté
- Inclure une photocopie de chaque pièce justificative requise dans le formulaire

☐ **Traductions**
- Si un document à l'appui n'est ni en anglais ni en français, consultez la section « Étape 4 – Remplissez le formulaire de demande » dans la guide d'instructions

☐ **Documents de tutelle**
- Si vous avez un tuteur avec lequel nous devrions communiquer, veuillez fournir des documents attestant la tutelle. Il pourrait s'agir d'un document de procuration, d'une ordonnance judiciaire, d'un affidavit ou d'un autre document prouvant la tutelle.

Remarque :
- Si vous êtes âgé de 18 à 54 ans et que vous êtes incapable de démontrer que vous répondez à certains critères liés aux exigences de citoyenneté pour des considérations d'ordre humanitaire (démontrer que vous répondez aux exigences relatives aux langues ou que vous possédez une connaissance suffisante des droits et responsabilités liés à la citoyenneté canadienne en passant l'examen de citoyenneté), vous pouvez demander une dispense. Vous devrez fournir une preuve à l'appui.

- Si vous êtes âgé de 14 ans ou plus et que vous ne pouvez pas comprendre la portée du serment de citoyenneté en raison d'une incapacité mentale, vous pouvez demander une dispense. Vous devrez fournir une preuve à l'appui.
- Pour demander une ou plusieurs dispenses, veuillez joindre ce qui suit :

☐ **Formulaire de demande de dispense (CIT 0116)**
- Si vous demandez une dispense des exigences relatives aux langues et/ou aux connaissances, veuillez indiquer quelle est votre situation dans ce formulaire.

☐ **Formulaire d'avis médical : Dispenses relatives à la citoyenneté (CIT 0547)**
- Si vous demandez une dispense des exigences relatives aux langues et/ou aux connaissances en raison de votre état de santé, veuillez faire remplir ce formulaire par un professionnel de la santé autorisé à exercer sa profession au Canada.
- Si vous demandez une dispense de serment de citoyenneté, veuillez faire remplir ce formulaire par un professionnel de la santé autorisé à exercer sa profession au Canada.

☐ **Autres documents à l'appui relatif aux dispenses**
- Si vous avez d'autres documents qui devraient être examinés avec votre demande de dispense, par exemple des résultats d'examens ou des affidavits, veuillez les joindre à votre demande.
- Une demande de dispense ne garantit pas l'approbation de la demande. Les demandes sont évaluées au cas par cas.